

# Commune de LA GENEYTOUSE

## Registre des délibérations du Conseil Municipal

### Délibération n°2015-64 en date du 08/12/2015 portant le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale :

Le Conseil Municipal de La Geneytouse s'est réuni à la mairie le 08 Décembre 2015, à 19H30, suivant convocation en date du 02 décembre 2015, sous la présidence du Maire, M. Alain FAUCHER.

M. Christelle LATOUR a été élue secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
15	13	1	12	13	13	0

Présents : FAUCHER Alain, DESROCHE Roger, BABAUDOU Pascal, LATOUR Christelle, DUCHEZ Michel, JACQUET Michel, ARMAND Thierry, DUBREUIL Marc, ALAMARGOT Sylvie, BERGER Thierry, HARGE Andrée, CASTANET Christine.

Représenté : DUFOUR Aurore procuration à FAUCHER Alain.

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de schéma de coopération intercommunale qui prévoit notamment la disparition du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable des Allois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Considérant que :

- Le SIAEP des Allois est un syndicat de production et de distribution d'eau potable ;
- Le projet de schéma propose le statu quo pour le Syndicat Vienne Combade et la dissolution du SIAEP des Allois avec pour seul motif qu'il est entièrement inclus dans le SVC alors que ce dernier ne dispose pas de la compétence distribution ;
- La loi NOTRe prévoit une mise en œuvre possible de ce projet à partir de 2017 pour une mise en place et en fonctionnement en 2020 ;
- Le SIAEP des Allois et la commune de St Léonard se sont associés, sur proposition du Département et avec le soutien de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, pour rendre possible la construction de l'usine de production d'eau potable et permettre à des communes du sud-est de la Haute-Vienne qui le souhaiteraient de compléter et diversifier leurs ressources en eau ;
- Le raccordement en urgence de la commune de St Méard au syndicat été financé par l'État, le Département et la commune de Saint Méard mais également par le Syndicat des Allois qui s'était également engagé à fournir l'eau nécessaire avant que le Syndicat Vienne Combade ne prenne le relais ;
- Le Syndicat des Allois met gratuitement un réservoir de 200 m<sup>3</sup> situé sur un point culminant à la disposition du Syndicat Vienne Combade permettant à ce dernier de distribuer gravitairement l'eau qu'il produit sur son antenne sud-est jusqu'à Châteauneuf ; un projet pour aller jusqu'à Eymoutiers est à l'étude ;

# Commune de LA GENEYTOUSE

## Registre des délibérations du Conseil Municipal

- Sans participation financière des communes adhérentes, les finances du Syndicat des Allois sont saines ;
- Sur tous les branchements l'eau distribuée est neutralisée et désinfectée conformément à la réglementation en vigueur et à un tarif raisonnable ;
- Le réseau est en bon état (âge et rendement) ;
- Le syndicat offre un service de proximité, essentiel à la vie de tous les jours, aux communes et aux usagers, avec un agent toujours présent sur le territoire du syndicat pour des interventions dans la journée ;
- Le Syndicat des Allois a toujours fait preuve de solidarité en acceptant l'adhésion des communes qui le souhaitaient sans audit sur leur réseau (Saint Paul et Saint Bonnet Briance) ;
- Il est prématuré voire injuste que le SIAEP des Allois puisse être supprimé au stade de la phase administrative alors qu'aucune solution technique de remplacement n'a été proposée ;

**S'OPPOSE** à la disparition du SIAEP DES ALLOIS jusqu'au règlement de tous les problèmes soulevés.

A La Geneytouse, le 09 Décembre 2015

Le Maire,

Alain FAUCHER

